



Amiens, le 2 juillet 2018

### Communiqué de presse

## **Club de tir royen : Le préfet ordonne la fermeture du stand de tir pour mettre fin aux risques encourus par les utilisateurs**



Philippe DE MESTER, préfet de la Somme vient d'ordonner la fermeture du stand de tir exploité par le club de tir royen jusqu'à son homologation et la mise en place de mesures empêchant les dérives constatées en matière de règles de sécurité et d'utilisation du pas de tir et d'efficacité des aménagements de protection.

En effet, ce club ne respecte pas les mesures de sécurité et d'utilisation du pas de tir, notamment l'utilisation d'armes d'épaule de calibre supérieur à 4,5 mm ainsi que d'ogives chemisées ou cuivrées.

Par ailleurs, l'efficacité des aménagements de protection est douteuse s'agissant des pas de tir, pare-balles, butte de tir et murs latéraux. Cette situation est à l'origine de la blessure survenue par ricochet le 3 juin dernier.

Le président du club a été invité à mettre en place des mesures correctives pour permettre d'étudier l'homologation de ce stand.